



Procès-verbal de séance

Séance du 3 Octobre 2024

L'an 2024 et le 3 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, LAUNAY Pierrette, MERCURIN-LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MM : BOSSEAU Lucien, LEBOUCHER Nicolas (arrivé à 19h30), LECAPÉLAIN Victor, MOULIN Ludovic, QUETEL Xavier, RAULT Martin

Excusés ayant donné procuration : M. BOBLET Arnaud à Mme CHAMAILLARD Annick, M. MAINARDI Bernard à Mme MERCURIN-LAUNAY Anita.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 26/09/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 11/10/2024

A été nommé secrétaire : M. Martin RAULT

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024
- 2-Programme voirie 2024
- 3-Devis supplémentaires pour les travaux d'assainissement rue des Acacias et rue des Murs.
- 4-Adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le Centre de Gestion
- 5-Demande de secours pour un impayé énergie.
- 6-Marché de maîtrise d'œuvre réhabilitation d'un bâtiment communal
- 7-Informations et questions diverses

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2- Programme voirie 2024 - D-2024-10-01

Madame le Maire donne lecture du rapport d'analyse de l'appel d'offres des travaux de voirie pour l'année 2024.

Les travaux de voirie 2024 retenus sont :

- CR 2 "Les Brosses"
- CR 7 "La Bourganière"

- CR 57 "Les Châtaigniers"
- CR 63 "L'Hortusière"
- CR 70 "La Pilletière"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 67 788€ HT. Madame le Maire est autorisée à signer le devis.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

3-Devis supplémentaires pour les travaux d'assainissement rue des Acacias et rue des Murs.

Le maître d'œuvre a été interrogé sur le fondement de ces travaux supplémentaires. Ce dernier n'ayant pas répondu, le sujet est reporté à un prochain conseil.

4-Adhésion au contrat collectif de prévoyance proposé par le Centre de Gestion [Visa Préfecture du 14/10/2024](#)

Au 1^{er} janvier 2025, les collectivités auront l'obligation de proposer aux agents une protection concernant la prévoyance. La protection du risque prévoyance regroupe les dispositifs destinés à compléter les prestations prévues par le statut de la fonction publique ou par la sécurité sociale pour couvrir les risques, tels que : l'incapacité, l'invalidité, le décès.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent :

- Soit aider les agents qui auront souscrit un contrat ou adhéré à un règlement dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié au niveau national, dans le cadre d'une procédure spécifique dite de « labellisation », sous la responsabilité de prestataires habilités à cette fin par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ces contrats et règlements « labellisés » sont répertoriés sur une liste publiée par le ministère des collectivités territoriales et régulièrement actualisée.
- Soit engager une procédure de mise en concurrence, définie par le décret, pour sélectionner un contrat ou un règlement remplissant les conditions de solidarité du décret. La collectivité conclut avec l'opérateur choisi, au titre du contrat ou du règlement ainsi sélectionné, une « convention de participation ». Ce contrat ou ce règlement est proposé à l'adhésion facultative des agents. Chaque adhésion peut faire l'objet d'une participation financière de la collectivité.
- Soit adhérer à la convention de participation conclue par le centre de gestion.

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pays de la Loire ont lancé une procédure de mise en concurrence concernant la protection sociale du risque prévoyance afin d'offrir aux collectivités et à leurs agents la possibilité d'adhérer à la convention souscrite par le Centre de Gestion au 1er janvier 2025.

La commune de Nogent a l'intention d'adhérer au contrat collectif portant sur le risque protection mise en œuvre par la coopération régionale des centres de gestion des Pays de la Loire. Un projet de délibération sera transmis pour avis préalable au Comité Social Territorial du Centre de Gestion. Ce projet de délibération sera présenté au conseil municipal de novembre.

5-Demande de secours pour un impayé énergie.

Le sujet est reporté au prochain conseil municipal.

Arrivée de Monsieur LEBOUCHER Nicolas

6-Marché de maîtrise d'œuvre réhabilitation d'un bâtiment communal - D-2024-10-02 [Visa Préfecture du 14/10/2024](#)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de restructuration, réhabilitation et de mise en conformité et accessibilité du bâtiment Le Saint Jacques, elle propose de faire appel à un bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre de l'opération ; montage juridique, financier, urbanistique du projet et élaboration du cahier des charges nécessaire à la procédure de consultation des entreprises.

Le maître d'œuvre sera également chargé :

- Du diagnostic des existants
- Des études d'esquisse, d'APS, d'APD et PRO ;
- Du dossier d'urbanisme ;
- De toutes études comparatives nécessaires définies au programme de travaux (chauffage, énergie, éclairage, mode constructif, etc.)
- Du dossier de consultation des entreprises

- De l'analyse des offres ;
- Des études d'exécution ;
- Du suivi des travaux ;
- De la réception de l'ouvrage ;
- De la levée des réserves.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

7- Informations et questions diverses

- a) Un repas sera offert par la municipalité aux nogentaises et nogentais âgés de 70 ans et plus le 11 novembre 2024.
- b) Organisation de la soirée du 11 octobre 2024 à la salle Le P'tit Nogent sous le thème « Venez à la rencontre de vos élus ». Les élus proposent aux habitants de réitérer la soirée d'échanges sur la vie du village et les projets autour d'un apéritif dinatoire.
- c) Point sur le plan de solarisation : M. RAULT, référent de la commission transition écologique, informe les élus qu'une réunion de cadrage a eu lieu le 1^{er} octobre avec l'entreprise POUGET Consultants. Un comité de pilotage composé des membres de la commission Transition Ecologique et d'une personne de l'agence des territoires de la Sarthe se réunira prochainement.
- d) La commission « Cadre de vie » s'est réunie pour proposer une décoration du centre du village avant les fêtes de fin d'année. Par ailleurs, des guirlandes électriques de Noël sont à réparer par les agents et les élus bénévoles.
- e) La commission « Animation de la vie locale » continue à réfléchir sur les modalités d'utilisation de l'ancienne salle polyvalente par les associations. Des tarifs pour l'utilisation par les associations de la salle Au P'tit Nogent seront fixés lors du prochain conseil municipal.
- f) La commission « Affaires scolaires » fait le point sur les premières semaines d'école : le nouveau cuisinier prend ses marques et la fréquentation de l'accueil périscolaire est en hausse. Un élu demande s'il est possible d'élargir les horaires de l'accueil en particulier le soir jusqu'à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45, prochaine séance le 7 novembre 2024.

En mairie, le 08/10/2024
Le Maire
Anita MERCURIN-LAUNAY